

Le mardi 17 décembre 2024



**N° 26**

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Relatant les faits constituant la séance du 17 décembre 2024

Ouverture de la séance par le Maire à 09 H 05

- Membres présents : Charles **Brès**, Yvette **Bellier**, Sandra **Mathieu**, Patrick **Brès**, Gilles **Avakian**, Christian **Roggero**.

- Membres représentés : - Néant

- Secrétaire de séance : - Sandra **Mathieu**

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur le plan des réseaux communaux, le vote des taux à l'agence de l'eau, du vote des lignes directrices du personnel communal, la convention de déneigement avec Loïc Servan, l'approbation de l'offre de la vente de bois par l'ONF, le compte rendu de l'audience sur le fond du Tribunal administratif pour l'affaire du Temple ainsi que les traditionnelles questions diverses.

Compte rendu de la séance précédente, adopté à l'unanimité des présents à la séance.

### Plan des réseaux communaux

Le Maire informe les conseillers des travaux de relevé sur le terrain par Mme Anne Légaut, gestionnaire d'un bureau d'études techniques (eau, assainissement, SIG) à Die. Toutes ces données appartiennent à la commune qui reste libre d'en disposer. Il est demandé aux conseillers de se positionner quant à la destination finale des données informatiques comme par exemple les communiquer à la CCD pour une intégration dans le SIG mais avec la restriction suivante : ne pouvoir le communiquer sans notre aval.

### Agence de l'eau

Le Maire les modalités régissant le niveau des redevances de l'agence de l'eau à percevoir auprès des abonnés et à reverser à l'agence. Les tarifs sont calculés au M3 pour permettre le maintien du niveau de service rendu et d'un niveau d'investissement en adéquation avec les besoins identifiés au schéma directeur. Il est suggéré par ce service d'appliquer à minima le taux de 0.01 € pour la redevance performance de 0.43 € pour la redevance prélèvement. Le CM souhaite appliquer ce taux pour 2025, sans l'augmenter.

☑ Personnel communal: Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le maire informe les conseillers qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Accord unanime. Les conseillers optent pour un ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 %.

☑ Proposition d'achat d'un lot de bois en forêt communale:

Le maire rappelle les délibérations antérieures et informe l'assemblée que l'ONF a réceptionné une offre concernant l'article 24C8DP122 pour les parcelles 3b (Bas Devès) et 6 (Devant le village). Il s'agit de l'entreprise *Crouzoulon SA* pour une offre à 3220 € HT.

Accord unanime

☑ Convention de déneigement:

Le maire rappelle les difficultés liées à trouver un agriculteur pour déneiger le village et les principaux axes de la commune. In extrémis le maire a obtenu l'accord de principe de M. Loïc Servan demeurant à Chalancon qui peut mettre à notre disposition un deuxième tracteur, avec l'étrave de la commune et après l'avoir fait équiper par nos soins.

Dans cette éventualité il est nécessaire d'établir une convention qui définit le matériel de mise à disposition, les routes à déneiger et les modalités d'exécution.

Accord unanime

🗂 Divers :

- 1 - Compte rendu d'audience du TA de Grenoble (Temple). Le jugement devrait être rendu très prochainement.

- 2- CR projet agrovoltaïsme

- 3- Déclassement du loup

- 4 - Création de compte SJA avant le 31/12/2024

- 5 - Réponse à la FDC 26 suite courrier du président

- 6 - Mise en service du relais Orange à Couveau programmée le 17/12/202

- 7 - Passage du Rallye Monté Carlo WRC en janvier 2025 sur les communes

voisines

- 8- Échanges divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20

Le Maire



Charles Brès

Secrétaire de séance

La secrétaire  
*Sandra Mathieu*

Sandra Mathieu